

# PÂTE DIFENACOUM - Gamme raticides

## PÂTE RATICIDE TRÈS APPÉTANTE



- Appâts sous forme de pâte molle de céréales renforcés en agents d'appétence, spécialement formulés pour les rongeurs "difficiles".
- Application en préventif ou en curatif.
- Facile à utiliser, hydrofugé et ininflammable.
- Prévient l'infestation des rongeurs.
- Homologation de l'ANSES : AMM FR-2016-0025.
- Conditionné en seau de 5Kg.

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Pâte ensachée de 10 g de couleur bleue.
- Hydrofugé.
- Contient un agent amérisant.
- Ininflammable.
- Cibles : rats et souris domestiques, **PÂTE DIFENACOUM** est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte.
- Appâts sous forme de pâte molle de céréales comportant des agents d'appétence alimentaire, d'agent amérisant (benzoate de dénatonium), traités à 0,0025 % de Difénacoum.
- Le **DIFENACOUM** est un anticoagulant. Il agit en perturbant les phénomènes de coagulation : les rongeurs meurent d'hémorragies internes. L'appétence des rongeurs est rehaussée par des agents naturels et permet de déjouer tous les refus de consommation. Les cadavres se dessèchent et sentent rarement.

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- **PÂTE DIFENACOUM** est un biocide utilisé pour l'usage rodenticide (TP 14).
- AMM : FR-2016-0025 (NYNA PATE 25 Triplan).
- Antidote : phytoméadione ou **vitamine K1**, agir rapidement.
- Détruire les cadavres retrouvés.

- Disposer les appâts de façon à ce qu'ils ne puissent être consommés par d'autres animaux.
- Se laver soigneusement les mains à l'eau savonneuse après manipulation.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées).
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution.
- Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usages professionnels et non-professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- Contre les **rats** : **100g** d'appât par point d'appât espacés de **5 à 10** mètres pour pro et **5** mètres pour non pro.
- Contre les **souris** : **30g** d'appât par point d'appât espacés de **1 à 2** mètres pour pro et **1** mètres pour non pro.
- Réappâter tant que la consommation dure.
- Si après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.